



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/49
26 avril 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27 – 31 mai 2024
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase III, deuxième tranche) PNUD et PNUE

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJES PLURIANNUELS

République de Moldova (la)

| (I) TITRE DU PROJET | AGENCE | RÉUNION D'APPROBATION | MESURE DE CONTRÔLE |
|---|-------------------------|-----------------------|----------------------------------|
| Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III) | PNUD (principale), PNUE | 88 ^e | 100 % d'élimination d'ici à 2030 |

| | | |
|--|--------------|----------------|
| (II) DERNIÈRES DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I) | Année : 2022 | 0,26 tonne PAO |
|--|--------------|----------------|

| (III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO) | | | | | | | Année : 2023 | | |
|--|----------|---------|-------------------------|---------------|-----------|----------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Substances chimiques | Aérosols | Mousses | Lutte contre l'incendie | Réfrigération | | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale du secteur |
| | | | | Fabrication | Entretien | | | | |
| HCFC-22 | | | | | 0,39 | | | | 0,39 |

| (IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO) | | | |
|---|------|--|------|
| Référence 2009 - 2010 | 1,00 | Point de départ des réductions globales durables : | 1,00 |
| CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO) | | | |
| Déjà approuvée : | 0,35 | Restante : | 0,65 |

| (V) PLAN D'ACTIVITÉS | | 2024 | 2025 | 2026 | Total |
|----------------------|----------------------------------|----------|----------|------|----------|
| PNUD | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,19 | | | 0,19 |
| | Financement (\$US) | 231 985* | | | 231 985* |
| PNUE | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,07 | | | 0,07 |
| | Financement (\$US) | 55 935 | 226 000* | | 281 935* |

* Y compris 76 300 \$US pour le PNUD et 226 000 \$US pour le PNUE pour des activités visant au maintien de l'efficacité énergétique (décision 89/6)

| (VI) DONNÉES DE PROJET | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025-2026 | 2027 | 2028-2029 | 2030 | Total |
|---|-----------------|---------|------|------|---------|-----------|--------|-----------|--------|---------|
| Limites de consommation du Protocole de Montréal | | 0,65 | 0,65 | 0,65 | 0,65 | 0,33 | 0,33 | 0,33 | 0 | s.o. |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO) | | 0,65 | 0,58 | 0,50 | 0,43 | 0,33 | 0,33 | 0,33 | 0 | s.o. |
| Coûts du projet – Demande de principe (\$US) | PNUD | | | | | | | | | |
| | Coûts du projet | 75 500 | 0 | 0 | 145 500 | 0 | 92 500 | 0 | 28 000 | 341 500 |
| | Coûts d'appui | 5 285 | 0 | 0 | 10 185 | 0 | 6 475 | 0 | 1 960 | 23 905 |
| | PNUE | | | | | | | | | |
| | Coûts du projet | 51 500 | 0 | 0 | 49 500 | 0 | 23 000 | 0 | 22 000 | 146 000 |
| | Coûts d'appui | 6 695 | 0 | 0 | 6 435 | 0 | 2 990 | 0 | 2 860 | 18 980 |
| Financement approuvé par ExCom (\$US) | Coûts du projet | 127 000 | 0 | 0 | 0 | | | | | 127 000 |
| | Coûts d'appui | 11 980 | 0 | 0 | 0 | | | | | 11 980 |
| Total des financements approuvés à cette réunion (\$US) | Coûts du projet | | | | 195 000 | | | | | 195 000 |
| | Coûts d'appui | | | | 16 620 | | | | | 16 620 |

| | |
|---------------------------------|---------------------|
| Recommandation du Secrétariat : | Approbation globale |
|---------------------------------|---------------------|

DESCRIPTION DE PROJET

1. Le PNUD, a présenté au nom du gouvernement de la République de Moldova, et en sa qualité d'agence principale d'exécution, une demande de financement pour la deuxième tranche de l'étape III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un coût total de 211 620 \$US, soit 145 500 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 10 185 \$US, pour le PNUD et 49 500 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 435 \$US, pour le PNUE². La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2024 à 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la République de Moldova a indiqué dans le rapport de mise en œuvre du programme de pays (PP) une consommation de 0,32 tonne PAO de HCFC en 2023, ce qui est inférieur de 68 % au niveau de référence HCFC du pays aux fins de la conformité. Les données de l'article 7 pour 2023 n'ont pas encore été rapportées. La consommation de HCFC pour 2019 et 2023 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC dans la République de Moldova (données de l'Article 7 pour 2019-2022)

| HCFC-22 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023* | Référence |
|-----------------------|------|-------|------|------|-------|--------------|
| Tonnes métriques (mt) | 9,62 | 10,10 | 9,85 | 4,80 | 5,90 | 17,00 |
| Tonnes PAO | 0,53 | 0,56 | 0,54 | 0,26 | 0,32 | 1,00 |

*Données du PP sur les importations de HCFC-22

3. Les importations de HCFC ont diminué de près de 50 %, passant de 9,85 tm (0,54 tonnes PAO) en 2021 à 4,80 tm (0,26 tonnes PAO) en 2022, car environ 3,60 tm de HCFC-22 ont été récupérées et réutilisées par les entreprises d'entretien des équipements R&C. La réduction globale de la consommation de HCFC est la conclusion des activités du PGEH, notamment l'application d'un système de licences et de quotas, la formation et la certification des techniciens en réfrigération et en climatisation (R&C) et la mise en œuvre d'une interdiction des importations d'équipements à base de HCFC. L'utilisation de HCFC-22 en 2023 est plus élevée (7,18 tm, soit 0,39 tonnes PAO) que les importations (5,9 tm, soit 0,32 tonnes PAO) telles que rapportées dans les données du PP, en raison de l'utilisation de HCFC-22 importés et de la quantité récupérée l'année précédente.

Rapport sur la mise en œuvre du Programme de pays

4. Le gouvernement de la République de Moldova a communiqué, dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme de pays (PP) 2022, des données sur la consommation du secteur des HCFC qui sont conformes aux rapports établis au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC

Cadre juridique

5. En mars 2023, une loi (loi n° 43/2023) visant à réglementer les gaz à effet de serre fluorés au niveau national, y compris l'isolement, l'utilisation, la récupération et la destruction des gaz fluorés ainsi que des mesures connexes, la mise sur le marché de produits et d'équipements spécifiques contenant des gaz fluorés ou fonctionnant avec de tels gaz, l'utilisation spécifique des gaz fluorés et l'application de limites quantitatives pour la mise sur le marché des HFC, a été adoptée. Le cadre juridique a été révisé et sera adapté aux dispositions de la nouvelle loi.

² Selon la lettre du 6 mars 2024 adressée au PNUD par le ministère de l'Environnement de la République de Moldova.

6. La République de Moldova a ratifié l'amendement de Kigali le 22 septembre 2023. Des changements supplémentaires ont été apportés à la réglementation concernant la mise en œuvre du système de quotas annuels pour les HFC qui est opérationnel à partir de janvier 2024, la prévention des fuites de HFC, la formation et la certification des spécialistes et le processus de gestion pour le suivi et les rapports sur les HFC.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

7. Le programme de formation des douaniers a été revu afin d'y ajouter de nouveaux sujets sur les nouveaux codes tarifaires, les alternatives aux HCFC/HFC à PRP faible ou nul, les normes internationales et nationales, l'amendement de Kigali, les règlements révisés sur les SAO, la procédure d'importation des SAO, et les équipements et produits contenant des SAO ou qui en dépendent. Trois formations ont été organisées pour 66 douaniers (12 femmes et 54 hommes) sur le contrôle de l'importation/exportation des SAO, des équipements contenant des SAO, des quotas d'importation de SAO et du commerce illégal de SAO.

8. La mise à jour du programme de formation des techniciens R&C a été achevée et approuvée par l'Université technique de Moldova (TUM) et le Centre de la formation continue. Parallèlement, des documents de soutien et d'autres informations connexes sur les nouveaux réfrigérants et leurs normes de sécurité à l'intention des professionnels de la réfrigération, de la climatisation et des pompes à chaleur (RACHP) ont été publiés. Trois événements de formation, couvrant les bonnes pratiques d'entretien et l'entretien sûr des équipements utilisant des alternatives à faible PRP, ont été organisés pour former 57 spécialistes du PRP. Tous les participants (57 hommes) ont été évalués et ont reçu des certificats de compétence professionnelle. Deux ateliers de formation destinés à 59 inspecteurs dans le domaine de l'environnement (24 femmes et 35 hommes) ont été organisés pour les informer des objectifs du Protocole de Montréal, de la législation nationale sur le régime commercial et la réglementation de l'utilisation des hydrocarbures halogénés (HC), et du cadre national sur les gaz à effet de serre fluorés.

9. Trente-six ensembles de détecteurs électroniques de fuites de réfrigérants ont été achetés et seront fournis à l'inspection de la protection de l'environnement pour mettre en œuvre des mesures de détection des fuites dans les installations/équipements contenant des gaz à effet de serre fluorés. En outre, une formation a été organisée pour 38 inspecteurs environnementaux (12 femmes et 26 hommes) sur la classification, l'étiquetage et l'identification des SAO, l'équipement qui utilise ces substances, la détection des fuites de réfrigérants et l'impact des fuites.

10. Des lignes directrices sur les meilleures pratiques ont fait l'objet d'un développement en matière de système de récupération, de recyclage et de régénération (RRR) des HCFC et d'application de bonnes pratiques et procédures de réfrigération dans le secteur de l'entretien des R&C. Elles ont été utilisées comme matériel didactique pour la formation des techniciens dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation. Des équipements de réfrigération et de recyclage (RRR) comprenant une station de charge de HCFC et de HFC avec trois bouteilles, une station de récupération et de recyclage (récupérateur de fréon) sur un compresseur sans huile avec deux bouteilles, une station de récupération (unité de recyclage du réfrigérant) avec trois bouteilles chacune avec des outils et des kits de rechange ont été achetés en vue de la formation pratique des techniciens des CAR.

11. Une évaluation détaillée des projets d'incitation des utilisateurs finaux est en cours et le rapport final sera disponible en juin 2024.

Mise en œuvre et suivi du projet

12. Le PNUD, le PNUE et l'unité nationale responsable du Protocole de Montréal (UPM) ont effectué leurs activités régulières de suivi de la mise en œuvre des plans de travail approuvés.

Décaissement des fonds

13. En date de mars 2024, sur les 127 000 \$US approuvés à ce jour (75 500 \$US pour le PNUD et 51 500 \$US pour le PNUE, 46 399 \$US (36,5 %) avaient été décaissés (20 522 \$US pour le PNUD et 25 877 \$US pour le PNUE). Le solde de 80 601 \$US sera décaissé par le PNUD et le PNUE d'ici décembre 2024.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC

14. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre septembre 2024 et décembre 2026 :

- (a) *Cadre juridique* : Une étude de faisabilité sur les instruments économiques visant à décourager l'utilisation du HCFC-22 dans les équipements et les systèmes de financement pour l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP, y compris la consultation des parties prenantes, un système électronique de rapports et de licences basé sur le web, y compris l'organisation de formations pour les importateurs et les utilisateurs finaux, et continuer à améliorer le cadre législatif, y compris l'introduction de nouvelles mesures législatives et réglementaires (PNUE) (7 500 \$US) ;
- (b) *Développement des capacités des agents chargés de l'application de la loi et des douanes* : Poursuite de la mise à jour des programmes et du matériel de formation pour les douaniers et les agents chargés de l'application de la loi ; un atelier de formation pour 20 douaniers et agents chargés de l'application de la loi sur le contrôle et le suivi des HCFC, et finalisation de la troisième édition du « Manuel à destination des douaniers et des agents chargés de l'application de la loi » (PNUE) (9 500 \$US) ;
- (c) *Développement des capacités des techniciens en réfrigération et des inspecteurs environnementaux* : Formation d'un expert formateur national sur l'utilisation sûre des technologies de remplacement à faible PRP, poursuite de la mise à jour des programmes de formation et impression de matériel de formation pour les techniciens en réfrigération et les inspecteurs environnementaux sur les nouveaux développements techniques, deux ateliers de formation et certification de 30 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation sûre des réfrigérants de remplacement à faible PRP, et un atelier de formation pour 20 inspecteurs environnementaux sur l'inspection des équipements, l'utilisation de substances contrôlées sur les sites et le contrôle des fuites (PNUE) (20 500 \$US) ;
- (d) *Programme de récupération, de recyclage et de valorisation et utilisation de fluides frigorigènes de remplacement* : Application de bonnes pratiques et procédures de réfrigération dans le secteur de l'entretien des R&C, y compris : l'organisation de deux ateliers de formation pour les techniciens de service/propriétaires d'équipement/opérateurs/importateurs (au moins 20 participants chacun) afin de présenter les lignes directrices du système destiné aux RRR, les bonnes pratiques en matière de gestion des réfrigérants et l'utilisation sûre des réfrigérants inflammables et à faible PRP, et de sensibiliser au système d'incitation au remplacement des anciens équipements à base de HCFC et de HFC par des technologies à faible PRP ; la conception et l'impression de matériel sur les bonnes pratiques environnementales pour tous les utilisateurs de réfrigérants concernés dans le pays ; et la distribution de kits pour la manipulation des réfrigérants HC (PNUD) (5 000 \$US) ;
- (e) *Équipements pour la manipulation des fluides frigorigènes hydrocarbonés* : Recrutement d'un consultant national dans le but de fournir une expertise technique et consultative dans le développement des spécifications techniques pour les kits de manipulation des

réfrigérants HC au secteur R&C, et fourniture de 10 kits comprenant une station de charge/pompe à vide, un kit de tuyaux, un détecteur de fuites, un manomètre et une balance de précision pour HC (PNUD) (\$US 40.500) ;

- (f) *Élaboration et mise en œuvre d'un programme d'incitation et d'un programme de démonstration des technologies récentes à faible PRP* : Finalisation de l'étude visant à identifier les entreprises intéressées/éligibles souhaitant participer au programme incitatif dans les secteurs de la grande distribution et des entrepôts frigorifiques ; fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de démonstration des technologies récentes (par exemple, soutien à la préparation des spécifications techniques, à la formulation et au lancement de l'appel d'offres et à l'évaluation des offres) et assistance aux utilisateurs finaux pour l'installation et la mise en service des équipements de démonstration et du programme incitatif pour la mise à l'échelle des équipements à faible PRP ; fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de démonstration des technologies récentes (par exemple, appui à la préparation des spécifications techniques, à la formulation et au lancement de l'appel d'offres et à l'évaluation des offres) et assistance aux utilisateurs finaux pour l'installation et la mise en œuvre des équipements de démonstration et du programme incitatif pour la mise à l'échelle des équipements à faible PRP ; fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de démonstration des technologies récentes (par exemple, appui à la préparation des spécifications techniques, à la formulation et au lancement de l'appel d'offres et à l'évaluation des offres), soutien à la préparation des spécifications techniques, formulation et lancement de la demande de devis, et évaluation des offres) et assistance aux utilisateurs finaux pour l'installation et la mise en service des équipements de démonstration et au programme d'incitation pour l'extension des technologies à faible PRP dans les supermarchés et les entrepôts frigorifiques ; promouvoir l'élimination progressive des HCFC et l'extension des technologies à faible PRP (HC, CO₂ et autres réfrigérants à faible PRP en remplacement des HCFC) par des activités de sensibilisation du public, notamment quatre ateliers réunissant chacun 20 à 25 participants sur le programme d'incitation, qui est en cours d'élaboration en tant qu'outil d'extension des technologies à faible PRP dans les secteurs concernés (notamment les utilisateurs finaux, fournisseurs et importateurs d'équipements, techniciens en réfrigération et décideurs des secteurs respectifs), et la production de brochures techniques sur les réfrigérants alternatifs ; et mettre en œuvre le programme de démonstration des technologies récentes sur les réfrigérants naturels (PNUD) (100 000 \$US) ;
- (g) *Renforcement de l'association publique des techniciens en réfrigération* : Matériel de sensibilisation aux technologies et une table ronde/un stand d'exposition sur les technologies alternatives à faible PRP (PNUE) (6 000 \$US) ;
- (h) *Mesures de développement des capacités techniques* : Étude de faisabilité sur les avantages d'une amélioration de l'efficacité du refroidissement et de la durabilité, y compris la consultation des parties prenantes et la coopération avec le service hydrométéorologique d'État sur l'indice de rayonnement UV (PNUE) (3 000 \$US) ; et
- (i) *Suivi du projet* : Poursuite de la gestion du projet et de l'établissement des rapports (PNUE) (US \$3,000).

REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

REMARQUES

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase III du plan de gestion de l'élimination progressive des HCFC

Cadre juridique

15. Le gouvernement de la Moldova a déjà délivré des quotas d'importation de HCFC-22 pour 2024 à hauteur de 6,6 tm (0,36 tonnes PAO), qui sont inférieurs à la fois aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal et à la consommation maximale autorisée pour l'année en question.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

16. Concernant la formation des techniciens aux bonnes pratiques d'entretien et à l'utilisation d'alternatives à faible PRP, le PRP a expliqué que le programme de formation révisé approuvé en 2023 comprenait l'application de bonnes pratiques de réfrigération et de procédures alternatives pour l'entretien des équipements R&C, l'utilisation sûre des réfrigérants et les normes d'efficacité énergétique applicables dans le pays.

17. Le PNUD a indiqué que le rapport du consultant sur l'étude visant à identifier le nombre d'entreprises intéressées/éligibles disposées à participer à un programme d'incitation à l'expansion des technologies à faible charge de réfrigération dans les secteurs des supermarchés et des entrepôts frigorifiques sera présenté en juin 2024. Les bénéficiaires intéressés ont été identifiés et les résultats de l'étude seront utilisés pour élaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation visant à promouvoir l'élimination progressive des HCFC et l'expansion des technologies à faible charge de réfrigérant dans les secteurs concernés, et pour fournir une expertise technique et consultative en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du programme de démonstration des nouvelles technologies de réfrigération naturelle. Toutes les informations requises ont été fournies aux fins de la conformité avec la décision 84/84 b) et c).

18. Le PNUD a précisé qu'aucune mise à niveau d'équipements à base de HCFC avec des réfrigérants inflammables n'est opérée dans le pays. Le gouvernement de Moldova est pleinement conscient des décisions pertinentes du Comité exécutif sur la réhabilitation³. Les programmes de formation et le code de bonnes pratiques couvrent l'utilisation sûre des réfrigérants inflammables mais n'encouragent pas l'adaptation des équipements à base de HCFC avec des alternatives inflammables.

Stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

19. Le gouvernement de Moldova et le PNUE sont pleinement engagés dans la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes du Fonds multilatéral. Le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour promouvoir une plus grande participation des femmes aux programmes de formation. Lors de la préparation de la demande de tranche et des plans de mise en œuvre, une attention particulière a été accordée à l'identification des points d'entrée pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et les activités d'autonomisation des femmes à mettre en œuvre dans le cadre du PGEH. Le projet nécessite la collecte de données ventilées par sexe et d'informations qualitatives pour analyser et suivre les questions de genre, le suivi et la poursuite de la mise en œuvre des efforts entrepris pour recruter des femmes et encourager les femmes à postuler, ainsi que la collecte de données sur le nombre de femmes participant aux différentes activités.

³ Décisions 72/17 et 73/34

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

20. Le gouvernement de Moldova poursuit le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des réglementations nationales relatives aux licences et aux quotas de HCFC. Grâce à la poursuite de la formation des agents chargés des douanes et de l'application de la réglementation, la consommation de HCFC est contrôlée et reste inférieure aux objectifs fixés dans l'accord pour la phase III du PGEH. Le gouvernement mettra également en œuvre une formation pour les techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien, y compris la récupération et la réutilisation des réfrigérants et l'adoption sûre de solutions de remplacement. Le gouvernement met également en œuvre un programme de certification des spécialistes dans le domaine des technologies de réfrigération contenant des HCFC et des gaz fluorés à effet de serre, tel qu'approuvé par le règlement, le décret gouvernemental GD n° 483. En outre, le gouvernement continuera à mettre en œuvre des activités de sensibilisation pour maximiser l'adoption d'équipements R&C basés sur des alternatives à faible PRP et grâce au projet proposé pour la démonstration d'alternatives à faible PRP ainsi que la publication des conclusions de l'étude de faisabilité sur les avantages de l'amélioration de l'efficacité de la réfrigération et de la climatisation, y compris la consultation des parties prenantes, l'adoption d'alternatives à faible PRP devrait s'accroître. La combinaison des activités susmentionnées et d'autres activités prévues pour la Phase I du PRP devrait contribuer à réduire davantage la consommation de HCFC et à accélérer l'adoption d'alternatives durables à faible PRP.

Conclusion

21. Le gouvernement de Moldova a réduit sa consommation de HCFC pour la ramener à 0,32 tonne PAO en 2023, ce qui est inférieur de 68 % au niveau de référence des HCFC aux fins de la conformité et de 36 % à l'objectif de consommation pour l'année en question. Le gouvernement met en œuvre le système de licences et de quotas pour les HCFC et travaille en étroite collaboration avec les autorités douanières et les autorités chargées de l'application de la loi sur le renforcement de la mise en œuvre du système ; les activités de formation et de développement des capacités des techniciens de service, y compris le système de certification, et des agents chargés des douanes et de l'application de la loi progressent. Les activités de sensibilisation et de vulgarisation relatives à la mise en œuvre du PGEH, y compris la promotion de l'adoption de la récupération et de la réutilisation des HCFC et l'adoption de technologies de réfrigération à faible PRP dans le pays, sont en cours ; les conclusions du projet de démonstration de solutions de remplacement à faible PRP ainsi que la publication des résultats de l'étude de faisabilité sur les avantages de l'amélioration de l'efficacité du refroidissement et de la durabilité devraient catalyser l'adoption de technologies de réfrigération à faible PRP. Sur le total des fonds approuvés dans le cadre de la première tranche, 36,5 pour cent ont été décaissés, le reste des fonds approuvés devant être entièrement décaissé d'ici décembre 2024. Dans la deuxième tranche, le gouvernement continuera à mettre en œuvre des activités de formation pour les techniciens de service, à renforcer l'association de R&C ainsi que sa participation aux activités du PGEH, à mettre en œuvre le programme de récupération et de réutilisation des réfrigérants, à sensibiliser et à vulgariser le programme d'incitation qui est en cours d'élaboration en tant qu'outil pour la mise en œuvre future, à former les agents des douanes et les agents chargés de l'application pour le contrôle et le suivi des importations et des exportations de HCFC et à mener des activités de vulgarisation pour promouvoir l'adoption de technologies de remplacement à faible PRP. Le gouvernement prévoit de présenter la phase I de son Plan de mise en œuvre de Kigali à la première réunion en 2025, ce qui, avec les activités du PGEH, contribuera à accélérer l'adoption de solutions de remplacement durables à faible PRP.

RECOMMANDATION

22. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la première tranche de l'étape III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la République de Moldova, et recommande en outre d'approuver la deuxième tranche de l'étape III du PGEH et la tranche 2024-2026 correspondante de mise en œuvre, aux volumes de financement indiqués dans le tableau ci-dessous.

| | Titre du projet | Financement (\$US) | Coûts d'appui (\$US) | Agence d'exécution |
|-----|---|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| (a) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche) | 145 500 | 10 185 | PNUD |
| (b) | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche) | 49 500 | 6 435 | PNUE |
